

DISPOSITIF D'AIDE PARCOURS PERMIS DE LA VILLE DE LILLE

Ce dispositif a pour but de financer une partie du permis des jeunes Lillois, avéré indispensable à l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle. Il n'est pas destiné aux étudiants.

Cette aide est destinée :

- aux jeunes Lillois de 18 à 25 ans (30 ans dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son propre emploi)
- non imposables

et répondant à l'un des critères ci-dessous :

- inscrits dans une formation professionnelle (alternance, apprentissage, attestation de formation)
- en situation professionnelle précaire (bulletins de salaire / contrat de travail)
- suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle (contrat d'insertion)

En échange, ils doivent s'engager à donner 25 heures de leur temps en bénévolat à une association lilloise. Pour trouver une association, rendez-vous sur : <https://placedesassos.lille.fr/>

Le montant du plafond de l'aide est de 1 000 €, elle est versée au bénéficiaire sur justificatif du paiement de la formation au permis de conduire.

Si tous les critères sont remplis, envoyez votre demande au : 06 25 20 74 02

<https://www.lille.fr/Jeune2/Le-dispositif-d-aide-financiere-parcours-permis>

Ville de Lille - Direction de la Jeunesse :

Place Augustin Laurent

CS 30667

59033 - Lille Cedex

<https://www.lille.fr/>